



Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Domaine de Charmilly - Chemin des Clos B.P. 285

54701 PONT-À-MOUSSON CEDEX

Madame, Monsieur,

Vous êtes nouvel habitant et/ou nouvel usager du service déchetterie de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, une carte est nécessaire pour vous permettre l'accès aux déchetteries de Pont-à-Mousson et de Dieulouard.

Cette carte, gratuite, est délivrée à chaque foyer, professionnel, association et collectivité.

Pour toute demande de carte d'accès les usagers devront se présenter aux bureaux de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, munis du coupon ci-dessous et des pièces justificatives nécessaires (voir ci-dessous).

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Bien cordialement.

Le Président Henry LEMOINE



Responsable du traitement des données : Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir et gérer les cartes d'accès aux déchetteries. Le destinataire des données est la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, Domaine de Charmilly, Chemin des Clos, BP 285, 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex.



Demande de carte d'accès aux déchetteries de Pont-à-Mousson et Dieulouard

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : @mail :

Vous êtes : [] Un particulier [] Une commune ou collectivité [] Un professionnel [] Une association

Pour les particuliers, merci de renseigner les informations suivantes :

[] Maison individuelle [] Habitat collectif [] Résidence principale [] Résidence secondaire

Nombre de personnes au foyer :

Jardin : OUI / NON Pratique du compostage : OUI / NON Stop Pub sur boîte aux lettres : OUI / NON

JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

- Pour les particuliers : copie de facture d'électricité, de gaz ou de téléphonie fixe de moins de 6 mois.
• Pour les professionnels : extrait Kbis ou avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE (possibilité de le télécharger sur www.sirene.fr) de moins de 3 mois